

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**MAIRIE DE SAINT PAUL LA COSTE**

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseil municipal du 20/01/2012 à 20 H 30.**

**Présents :**

- Claude CHAPON -- Jean-Pierre CORDIER
- Béatrice MAHE – Mireille SERRE - Nathalie PICHON
- Corinne MAGNIER - Didier PAGES - Myriam ROQUIER
- Jean Marc VERDEILHAN donne son pouvoir à Nathalie PICHON
- Serge BASTIDE donne son pouvoir à Didier PAGES

**Ordre du jour**

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil**
- **Discussion et analyse du document de synthèse de l'avant projet de la charte du PNC et délibération du conseil**
- **Délibération concernant le zonage d'alimentation AEP mis à l'enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2011**
- **Délibération concernant le zonage d'assainissement mis à l'enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2011**
- **Poursuite des travaux sur le mur en pierres sèches du parking**
- **Questions diverses.**

**Ouverture de séance**

**Nouvelle délibération**

En début de séance m. le Maire nous fait part de la nécessité de prendre une nouvelle délibération concernant :

- **Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil du 21 10 2011**

Approuvé à l'unanimité

- **Discussion et analyse du document de synthèse de l'avant projet de la charte du PNC et délibération du conseil**

Le document avait été remis à tous les membres du conseil lors de leur dernière réunion. Il faut absolument avoir donné ses commentaires et avoir délibéré à son sujet pour le 27 janvier 2012.

Nous sommes les derniers à rendre notre décision. La délibération porte sur les termes qui définiront la charte en tant que telle. Si nous sommes d'accord sur les lignes directrices (préservation de l'environnement, conservation du patrimoine historique et respect de certaines normes architecturales entre autre, il reste des zones d'ombres quant à la lourdeur législative, les recommandations et obligation qui seront de fait engendrées par l'adhésion. A suivre. Un rappel toutefois, l'adhésion définitive ne sera effective que dans un an.

Ceci étant dit, dans l'année, nous aurons d'autres rencontres, au niveau des intercommunalités et même inter départements (Lozère et Gard), à partir de mai ou juin pour retravailler sur cette charte.

Dans tous les cas, la décision définitive sera prise, après discussions, l'année prochaine.

Délibération acceptée à l'unanimité.

- **Délibération concernant le zonage d'alimentation AEP mis à l'enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2011**

Ceci est nécessaire pour suivre le dossier de zonage.

Tout est en ordre

Délibération acceptée à l'unanimité.

**- Délibération concernant le zonage d'assainissement mis à l'enquête publique du 28 octobre au 28 novembre 2011**

Ici également, tout est en ordre.

Délibération acceptée à l'unanimité

**- Poursuite des travaux sur le mur en pierres sèches du parking**

En fin d'année après contact auprès de Cathy O'Neil, il a été convenu que dans le schéma directeur des chantiers de l'association, il y avait impossibilité de revenir achever le chantier du mur qui avait dû être interrompu à cause des intempéries. (Par rapport aux personnes en formation, il est impossible de leur faire terminer à une nouvelle équipe, un ouvrage en cours d'achèvement. Les intervenants se doivent d'être formés sur la totalité d'une construction). Nous devons rajouter 3843 € TTC pour finir ce mur par une autre entreprise. En attendant, nous allons chercher d'autres financements.

**- Questions diverses.**

**Tri sélectif**

Il est question d'une mobilisation par le biais des enfants sur le plan du tri sélectif. Une brochure de sensibilisation sera distribuée. Il est question de reverser aux communes modèles, une somme d'argent au prorata du nombre d'enfants domiciliés sur la commune.

**PLU**

**Réunion exceptionnelle du Conseil municipal**

Nous aurons une autre discussion préparatoire concernant le PLU le 3 février à 20 h 30

**Les Associations**

Le canevas des plannings a été donné. Tout le monde a trouvé sa place dans les dates. Il a été discuté des modalités d'entente avec les futurs gérants du point Multiservices. A ce sujet, comme rien n'est encore défini, une autre réunion sera nécessaire.

**La SACEM**

Nous avons reçu une proposition de la SACEM et concernant le règlement des droits d'auteur qui étaient tous les ans pour le repas des anciens, de l'ordre de 80 € à 90 €.

La proposition d'un forfait à 50 € pour les collectivités territoriales a été adoptée à l'unanimité.

**Vu par nous, Maire de la Commune**

**De SAINT PAUL LA COSTE**

**Pour être affiché le 1/01/2012 à la porte de la mairie le 30 01 12**

**Conformément à l'article L.2121-25 DU Code Général des Collectivités Territoriales**